

COMMUNE

N°2014/0036

de JARNIOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres

en exercice : 15

présents : 12

votants : 12

Le JEUDI 3 JUILLET 2014

Le Conseil Municipal de Jarnioux s'est réuni à la Mairie, en réunion ordinaire sous la présidence de M. Yves de CHALENDAR, Maire.

Date de convocation : 30 Juin 2014

Présents : Yves de CHALENDAR – Dominique CHAPPELAND – Agnès

DESSAINTJEAN – Brice DURAND – Yvan AUJOGUE-- Jean Christophe BOLAC --Joel

BOST-- Xavier BOUET-- Bruno GOUTTENOIRE –Dominique LE GOFF- Daniel

MARTINEZ-- Bénédicte PRISSET-- Audrey TUM – Nathalie VIDAL

Absents : Yvan AUJOGUE - Nathalie VIDAL - Eliane PEROTTI

Secrétaire de séance : Brice DURAND

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Par circulaire du 28 Janvier 2004, Monsieur le Préfet demandait que soit désigné par le Conseil un élu qui serait en charge des questions de défense. Cet élu a vocation de développer le lien Armée-Nation. Il est à ce titre, pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Monsieur le Ministre de la Défense souhaite que ce réseau soit reconstitué à l'occasion du renouvellement des Conseils Municipaux.

Décision de l'Assemblée

Votants 12

Pour 12

Contre 0

Abstention 0

Déroulement du scrutin : Main levée

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal ELIT Monsieur Xavier BOUET, conseiller, en qualité de Correspondant Défense ;
Numéro de téléphone : 06.60.65.80.53
Adresse mail : xavier.bouet@free.fr

Arrivée d'Yvan AUJOGUE à 21h05.

CONTRATS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Deux nouveaux contrats de location de la salle des fêtes sont proposés : un à destination des associations et un autre à destination des particuliers.

Décision de l'Assemblée

Votants 13

Pour 13

Contre 0

Abstention 0

Déroulement du scrutin : Main levée

Le conseil municipal décide également de laisser la possibilité aux Jarnioussiens de louer les tables et les chaises à titre gratuit. Celles-ci devront être retirées et rapportées par leurs propres moyens.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Rappel des horaires par Agnès Dessaintjean, résultat du conseil d'école extraordinaire.

Questionnaires : difficile car de nombreuses incertitudes.

3 activités chaque soir + garderie périscolaire

Questions :

Quelle direction donner à la réforme : économique, contenu des activités, compromis entre les deux ?

Coût annuel des intervenants : 13 K€

A rajouter : surcoût de ménage et garderie

Coût global : 20 K€

Fond d'amorçage : 50 € / enfant scolarisé par an => le Maire s'occupe de la demande

Participation des parents :

⇒ **Coût horaire activité envisagé : 2.30 €/h vs 2.00 €h pour la garderie**

Ces coûts sont soumis aux votes.

Votants 13

Pour 13

Contre 0

Abstention 0

Déroulement du scrutin : Main levée

Coût horaire adopté à l'unanimité pour le 1^{er} trimestre (année 2014).

Occupation des salles :

Problème pour occuper les salles de classe pour les activités périscolaires : le Maire voit la directrice pour régler ce problème.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Suivent les signatures

Le Maire
Yves de CHALENDAR

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication le
A Jarnioux, le